

**Arbeitspapiere / Working Papers**

**Nr. 72**

Moulaye Hassane

**Contribution des associations islamiques  
à la dynamique de l'islam au Niger**

2006



The Working Papers are edited by  
Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität,  
Forum 6, D-55099 Mainz, Germany.  
Tel. +49-6131-3923720; Email: [ifeas@uni-mainz.de](mailto:ifeas@uni-mainz.de); <http://www.ifeas.uni-mainz.de>

Geschäftsführende Herausgeberin/ Managing Editor:  
Michaela Oberhofer ([oberhofer@uni-mainz.de](mailto:oberhofer@uni-mainz.de))

Moulaye Hassane<sup>1</sup>

## CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES A LA DYNAMIQUE DE L'ISLAM AU NIGER

### 1. Introduction

En ce début du troisième millénaire, les statistiques officielles les plus récentes évaluent le taux islamisation au Niger à 95%. Une estimation contestée par les associations islamiques à près de 99%, ce qui placerait le Niger en tête des pays africains musulmans au sud du Sahara, après la Mauritanie<sup>2</sup>. Ce développement de l'islam s'inscrit dans un processus de plusieurs siècles, marqués par des phases, animées par des groupes sociaux d'origines diverses dont les associations islamiques constituent les acteurs de notre époque.

En effet, depuis une quinzaine d'années, de nouveaux cadres associatifs sont créés par le milieu religieux, dans l'optique de délivrer un enseignement permettant l'approfondissement des connaissances en matière de l'islam, donnant ainsi un souffle nouveau au processus. Ainsi les associations prenaient le relais des confréries musulmanes mystiques (*at-turuq as-sufiyya*): la *qadiriyya*, la *tijaniyya*, la *sanounusiyya*, la *khalwatiyya* et ramifications. La plus ancienne de celles-ci fut la *qadiriyya*: les débuts de son expansion étaient souvent associés à la forte implication de la branche des Bakkayi, des Maures Kunta dont la personnalité religieuse la plus connue serait al-Mukhtâr al-Kunti.<sup>3</sup> Cette confrérie avait menée des conquêtes territoriales justifiées par la lutte contre l'animisme, la syncrétisme et pour la purification de l'islam de certaines coutumes ancestrales et sa régénération.

Ces conquêtes ont abouti à la création d'Etats qui se réclament de la jurisprudence musulmane «théocratiques» en Afrique subsaharienne qui ont régnés jusqu'à la conquête coloniale: la Dina sous l'impulsion de Sékou Amadou dont la capitale était Hamdallaye (1815)<sup>4</sup>, après celui de Sokoto sous l'instigation de Usmanu Dan Fodio en 1804, dont la capitale était du même nom.<sup>5</sup> Et la *tijaniyya* qui à son tour fonda un Empire sous la houlette de El Hadj Omar Tall du Fouta Tôro.

De nos jours cette confrérie est prédominante, en particulier la branche de Niasse de Khaoulak.<sup>6</sup> Il conviendrait de noter qu'à la même époque et parallèlement à l'action des confréries, la politique de pacification, communément appelée «la Paix coloniale», a paradoxalement réactivé le processus de l'islamisation, après l'avoir perturbé lors de la pénétration.

En effet, par ses effets multiples, la politique coloniale a jugulé l'insécurité qui était monnaie courante à l'époque; cette politique a sécurisé les voies de communication, permettant ainsi aux

---

<sup>1</sup> Moulaye Hassane travaille à l'Institut de Recherches en Sciences Humaines, Département Manuscrits Arabes et Ajami (MARA) à Niamey, Niger.

<sup>2</sup> En effet, ce pays est le seul en Afrique à prétendre à une homogénéité religieuse d'où la dénomination; République Islamique de Mauritanie. Voir: Triaut J.L., 1982, Mois en Afrique, n° 192-193: L'islam et l'Etat en République du Niger, p. 9.

<sup>3</sup> Delafosse Maurice: 1912, Haut Sénégal Niger, Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, t2, p. 234.

<sup>4</sup> Bintou Sanakoi, 1990: Un Empire Peul au XIX<sup>e</sup> siècle, la Diina du Masiina, Paris, Karthala, p. 171.

<sup>5</sup> Usman Dan Fodio, op. cit.

<sup>6</sup> Mahibou, Sidi Mohamed, Décembre 1988: Les Agents Religieux en Afrique Tropicale; Shaykh Tijani de Kiota au Niger ou le rôle et l'influence d'un leader confrérique (Tijaniyya Niassene). Table ronde. Dans cet article, l'auteur retrace le rôle historique joué par cette personnalité dans la reconversion de nombreuses populations de la boucle du Niger et dans leur adhésion la confrérie *tijanite*. Sur la dynamique de la *zawiya* mère, voir Kane 1989: La confrérie Tijaniyya Ibrahimiyah de Kano et ses liens avec la *zawiya* mère de Kaolack, in Islam et Société au Sud du Sahara, n°3, Paris, pp. 27-40.

marabouts itinérants de porter le message de l'islam dans des contrées où il était jusqu'alors peu connu.<sup>7</sup>

Le constat est qu'au lendemain l'indépendance la majorité des groupes sociaux de l'espace nigérien, de Bilma à Say, de Magaria à Iférouane étaient islamisés ou ré islamisés variablement selon l'emplacement géographiques des zones par rapport au Maghreb et à l'Égypte, voies d'islamisation anciennes, avec bien entendu des poches de pratiques animistes ou syncrétistes plus ou moins importantes, par endroits. Cependant, dans toutes ces régions, l'islam servait de ciment pour l'unité des groupes sociaux et linguistiques qui sont d'autant plus différents que les intérêts étaient souvent divergents entre éleveurs et producteurs agricoles. Faut-il rappeler aussi que près de 95% de la population vivaient en campagne, en communautés villageoises en grande partie gérées, soit par des familles de lettrés, soit par des chefferies qui s'appuient sur des lettrés pour l'exercice de leur pouvoir. Notons qu'une bonne partie des structures qui régissaient ces communautés, en particulier le statut personnel (naissance, éducation religieuse, mariage, divorce, héritage, transaction, conflits champêtres, décès etc.) étaient gérées en se référant à la jurisprudence musulmane et à certaines dispositions de la coutume qui ne s'opposent pas ouvertement à ce qui est énoncé dans le coran et dans les traditions prophétiques. Seules les dispositions pénales, notamment les crimes de sang sont soumis à l'appréciation de l'administration coloniale.<sup>8</sup> Par ailleurs, la réaction de certains milieux religieux sous la bannière de l'islam, un mouvement qui entraîna les croyants de certaines régions dans un affrontement sanglant avec l'occupant, signes de l'emprise et de l'audience des religieux auprès des groupes sociaux.<sup>9</sup>

## 2. Approche et objectifs

Notre approche sera de nous pencher sur l'apport des associations ou groupements d'associations islamiques dans cette nouvelle dynamique de l'islam au Niger. Il sera plus particulier question de nous intéresser aux associations dont l'action est plus significative sur le terrain, ainsi que de leur spécificité. Nous tracerons les circonstances historiques et politiques à l'origine de leur création, les moyens matériels qu'elles utilisent pour transmettre leur messages, les supports financiers qui alimentent les activités organisées et enfin, l'impact de leurs activités sur la pratique religieuse et la conduite des croyants, en particulier depuis l'entrée en activité des associations.

Notre préoccupation est d'autant plus fondée que peu d'études ont pu être effectués sur les associations islamiques.<sup>10</sup> Ce domaine bien que terrain de recherche important, puisque vecteur de transformations profondes dans le domaine aussi bien social, économique que politique au delà de son fondement religieux, n'a cependant fait l'objet que d'études partielles et restent géographiquement inégales; les centres urbains des régions (le Kanem Bornou) et le nord-est du pays (Katsina- Maradi, Damagaram-Zinder) ont davantage attirées l'attention des chercheurs en raison de la proximité des grandes cités religieuses du nord et du nord-est du Nigeria enclin à l'application de la loi islamique (*shâri'a*).<sup>11</sup>

---

<sup>7</sup> Alioune Traoré, 1983: Islam et Colonisation en Afrique, SHEYKH HAMAHOULLAH, homme de foi et Résistant, Paris, Maisonneuve et La Rose, introduction.

<sup>8</sup> L'étude qui se veut exhaustive a été réalisée par Loïc Garçon en 1998, dans le cadre de la coopération canadienne: Etude sur les pratiques de l'islam au Niger. Et Culture et Civilisation en Afrique (Niger), Rabat, Publication de L'ISESCO, 1988, p. 48.

<sup>9</sup> Kimba Idrissa, 1981, Guerres et Sociétés; la réaction de populations nigériennes face à la Colonisation.

<sup>10</sup> Robert Glew: Islamic, n 10, Novembre 1986, Associations in Niger, dans Islam et Sociétés au sud du Sahara, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, p. 186-204. Cet article est un aperçu rapide sur une partie des associations de la ville de Maradi, leurs activités et leur idéologie.

<sup>11</sup> Meunier 1998: Les Voies de l'Islam au Niger dans le Katchina Indépendant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Publications Scientifiques du Muséum, 240 p. Cet ouvrage est une étude historique, religieuse et socio-économique de Maradi et sa région.

### 3. L'historique des associations islamiques

Rappelons qu'au Niger, la vie associative musulmane était intimement liée à l'action politique car les deux premières associations qui se sont succédées avaient été créées par les deux régimes politiques qui ont présidé à la destinée du pays depuis sa fondation (de 1958 à 1974 et de 1974 à 1991). La multiplication intervenue était le fruit de la libéralisation de la vie politique et à la démocratisation, consécutives à la conférence nationale souveraine.<sup>12</sup>

#### 3.1 La Première République: 1960-1974

La première association islamique fut créée avec l'indépendance politique; le premier gouvernement présidé par S.E Diori Hamani, constatant l'audience des marabouts auprès des populations, conscient du rôle social, politique et unificateur de l'islam, a senti la nécessité de créer une structure qui encadrerait, canaliserait et baliserait l'aspiration religieuse des populations musulmanes largement majoritaires, longtemps étouffées par la politique répressive de l'administration coloniale. C'est ainsi qu'il a été mis en place la première structure associative islamique du Niger dénommée «Association Culturelle Islamique du Niger» (ACIN).<sup>13</sup> Cette association, créée dans l'ambiance de l'indépendance, était à ses débuts peu structurée mais reposait en partie sur des personnalités coutumières et de notables religieux qui collaboraient déjà avec la puissance coloniale. La structure mise en place était dirigée dans un premier temps par Sambo Hama puis par Amadou Soumaila, Garba Marou, Malam Toulou et Alpha Idé; il y en avait parmi eux qui avaient eu une formation religieuse dans les écoles coraniques traditionnelles, donc un savoir peu étendu mais suffisant pour s'occuper du quotidien des citoyens en particulier. Ils étaient aussi tous membres du PPN-RDA, le parti gouvernemental post-colonial.

Comme on pouvait s'y attendre, le bureau était structuré de la même façon que le parti, selon la relation sommet-base et base-sommet pour ce qui touche les décisions et les résolutions. Tout était coordonné au sommet à Niamey et était transmis aux populations à l'intérieur du pays par le canal des structures régionales et locales et vice-versa.<sup>14</sup>

A ses débuts, l'association n'a pas introduit de modifications sur le plan de l'organisation religieuse préexistante des populations, le sunnisme malikite étant prédominant.<sup>15</sup> Elle avait tout au plus confirmé et renforcé le pouvoir de la plupart des notables religieux locaux de l'époque: chefs traditionnels, cadis, imams, muezzins et autres marabouts influents, tous membres de fait du parti.<sup>16</sup> Les objectifs affichés dans le statut de cette association se résument comme suite:

- créer un cadre approprié pour coordonner les différentes actions des structures religieuses existantes;
- se donner les moyens nécessaires pour asseoir les bases d'une communauté unifiée à partir des traditions musulmanes;
- cultiver l'entraide au sein de cette communauté;

<sup>12</sup> Souley Hassane, 2005: *Mouvances Islamiques et demande d'ouverture démocratique*; Paris, Esprit, (Aout-Septembre), p. 138.

<sup>13</sup> Entretien accordé par Monsieur Garba Moussa, connu le nom de Garba Tailleur, Décembre 2002 à Niamey.

<sup>14</sup> Nous referons rarement au sommet car nos problèmes trouvent souvent leurs solutions localement, propos tenu en Mars 2002 par Mallam Samba Kouraychiyou, membre influent de l'Association à Say.

<sup>15</sup> Le malikisme aurait été introduit dans le Sahara puis au Sahel par Abdu-l-Lah b. Yasin qui aurait étudié à Kairawân avant de séjourner à la Mecque où il étudia auprès des savants de cette école juridique et théologique. Cf: Laouali Malam Moussa, 1997: *Rapport de l'étude sur les implications pratiques de l'éducation Islamique au Niger*, Presse de Florida State University, Centre For Policy Studies In Education, p. 36.

<sup>16</sup> Devant le non à «indépendance association avec la France» du parti SAWABA à été accusé de connivence avec le milieu religieux conservateur islamiste, ce qui donne une idée de l'appréciation de l'administration coloniale vis à vis de l'islam à l'époque. Cf: Triaud 1982: *op.cit.* p. 15.

- reprendre les échanges culturels avec les pays musulmans et plus particulièrement avec les pays arabes maghrébins avec lesquels l'espace nigérien partageait le même destin depuis les temps immémoriaux;
- s'atteler à raffermir aussi les relations avec les pays arabes orientaux pétroliers et les autres où l'islam est prépondérant, disposant de moyens financiers susceptibles de venir en aide au développement dont la jeune république naissante avait tant besoin, ou encore pour concrétiser des réalisations à caractère religieux.

Dans le domaine de la formation et la préparation de la relève en terme de cadres religieux, l'association avait saisi l'opportunité de la reprise progressive des contacts avec certains États arabes et institutions islamiques pour négocier des bourses d'études destinées aux jeunes diplômés sortis des Medersa.<sup>17</sup> Ainsi, au fur et en mesure que l'association se structure, un nombre important d'étudiants sera envoyé en direction du Maghreb, en Egypte et au Moyen Orient; l'association entendait ainsi renouer avec une pratique millénaire. En effet, avant l'implantation coloniale, l'espace nigérien en tant que carrefour servait de zone de passage ouverte à tous les peuples qui l'entouraient, notamment ceux du Nord, du Sud et de l'Est du continent africain. Les commerçants, étudiants et autres parcouraient ces vastes zones à la recherche de solution à leurs préoccupations. C'est la position géographique de la région qui était à l'origine du fait que, dès l'aube de la nouvelle religion, l'islam était parvenue aussitôt dans cette région et que les armées musulmanes dirigées par Uqba b. Nâfi' al-fihri.<sup>18</sup> Razzièrent le Kawar dès 666 de l'ère chrétienne. C'était l'entreprise coloniale dont la stratégie visait la conservation de la zone, qui avait perturbée les échanges dans le Sahara et le relâchement des liens entre ses deux rives.

D'après Elhadj Garba Moussa<sup>19</sup>, membre influent de l'association, les premières préoccupations de leur association furent la recherche de terrains appropriés et des moyens pour bâtir des lieux de prière pour sécuriser les croyants. Ainsi, dès 1960, l'association était entrée en négociation avec l'Etat pour que des terrains soient identifiés et des plans soient établis pour la construction de mosquées en matériaux définitifs dans tous les chefs lieux de Départements du pays et dans les cités reconnues pour leur ferveur religieuse.<sup>20</sup> Par ailleurs, toutes les démarches administratives concernant le pèlerinage aux Lieux saints de l'islam (visa, départ, séjour et retour) étaient sous le contrôle de l'association.<sup>21</sup> Aussi, il semble que le projet de construction de nombres de Medersa était à leurs crédits. Sur le plan politique, bien qu'elle s'affiche apolitique, l'association avait fonctionné, tantôt en parallèle - quand il s'agit de la gestion des conflits sociaux locaux dans les villes, villages et campagnes - tantôt en complémentarité avec le parti quand il s'agit de la gestion d'un conflit social, qu'il ait un caractère religieux ou politique.<sup>22</sup> Et c'était ainsi qu'elle avait fonctionnée jusqu'au coup l'Etat militaire de 1974.

---

<sup>17</sup> D'après de statut de l'association, p 4.

<sup>18</sup> Hamani, Djibo, 1981: Contribution à L'histoire de l'islamisation des populations nigérienne avant la colonisation (document provisoire), Niamey, p 2.

<sup>19</sup> Edmond Sere de Rivière, 1965: Histoire du Niger, Monde d'outre -mer, Paris, Ed. Berger -Levrault, p. 62.

<sup>20</sup> La première Grande Mosquée de Niamey fut inaugurée en 1965 en présence de S.E. Habib Bourguiba, président de la République de Tunisie d'alors, par S.E. Diori Hamani, Président de la République, sur fond saoudien, d'où s'est étalé le programme sur les autres départements du pays. La deuxième qui fut construite sur fond libyen serre actuellement de lieu de grandes prières, elle abrite aussi le siège de la dite association.

<sup>21</sup> Le Président Diori a accompli le pèlerinage en 1962.

<sup>22</sup> Voir, quotidien national le Sahel du 16 Septembre 1974.

### 3.2 Le régime militaire d'exception: 1974-1989

De façon générale, le Conseil Militaire Suprême (CMS), l'instance militaire de décision qui avait remplacé le régime défunt, avait eu la même analyse et avait conclu qu'il faille conserver certaines des structures sociales, économiques et politiques du régime renversé, en les adaptant à la nouvelle réalité. Ainsi le nouveau régime avait compris qu'une structure associative islamique leur serait nécessaire, l'islam étant majoritaire dans le pays. Il était donc question, dès les cinq premiers mois de leur installation, de mettre rapidement en place une structure de remplacement adaptée au contexte.<sup>23</sup> Ainsi était créée la nouvelle Association Islamique du Niger (AIN), avec une équipe totalement renouvelée. Elle est présidée depuis lors par Elhaj Alfa Oumarou Ismaël, un érudit apprécié comme apolitique ayant eu une double formation; classique traditionnelle à Say (l'un des plus importants foyers religieux de la boucle du fleuve Niger, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle), puis académique en langue arabe et en islamologie en Irak. La vice présidence est assurée par un autre érudit Malam Moussa, issu d'une grande famille de lettrés, formé en Irak et originaire de Igandawel, non loin de Tabélot dans la région d'Agadez. Il était épaulé par feu Elhadj Oumarou Mallé, formé à la prestigieuse Université Al-Azhar du Caire en Egypte. Le Secrétaire Général était Qâsim al-Bayhaqi (décédé en 2004) cadre d'enseignement arabe formé au Caire puis en France; un conseiller aux affaires islamiques à la Présidence du Conseil Militaire Suprême fut nommé en la personne de Monsieur Boubacar Bello, formé en Egypte puis en France (actuellement à la retraite).

Quant à la structure mise en place, les nouvelles autorités avaient certes changé l'instance de décision, mais les modifications introduites au niveau régional et local furent mineures. Quant à son rôle politique, de par le niveau d'instruction appréciable de ses cadres, cette association avait joué et joue encore un rôle très important dans la gestion des affaires de l'Etat puisqu'elle était régulièrement consultée avant la prise de décisions importantes touchant le domaine religieux et, dans certains cas, le domaine diplomatique concernant les pays arabes.<sup>24</sup> C'est ainsi qu'en 1982, le Niger accueillit le sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), qui à l'époque, fut considérée comme un immense succès diplomatique et économique pour le pays. Quelques années après, un ancien Premier Ministre du Niger fut désigné à la tête de cette organisation, en la personne de Son Excellence le Docteur Hamid Algabit élu comme secrétaire général de l'OCI par l'Assemblée Générale de l'Organisation à AMMAN en Jordanie, le 24 Mars 1988. Il exerça exceptionnellement deux mandats de quatre ans (de 1988 à 1995) et la décision prise à Lahore au Pakistan en 1974 de bâtir au Niger l'une des deux universités islamiques en Afrique fut mise en exécution par l'OCI.<sup>25</sup>

Sur le plan administratif et judiciaire, les membres de l'Association Islamique du Niger servent encore de nos jours en tant qu'auxiliaires de justice (assesseurs), tantôt au tribunal de première instance de Niamey tantôt au siège de l'association, à la mosquée des grandes prières de Niamey. Ces tribunaux qui servent plutôt d'instance de réconciliation s'appuient sur un code appelé *assariya*<sup>26</sup>, fonctionnant comme soupapes aux tribunaux dits modernes. Ils démêlent de nombreux conflits sociaux opposant des individus issus des couches sociales traditionnelles et

---

<sup>23</sup> Ainsi fut mis en place une structure d'encadrement pour les femmes dénommée Association des Femmes du Niger (AFN), la Samaria qui était autrefois une structure traditionnelle d'expression des jeunes au village est réhabilitée et devient une structure nationale d'encadrement à partir du 7 Septembre 1974 et le Conseil Economique et Social existe encore comme projet.

<sup>24</sup> Certains membres influents ont souvent été sollicités pour renforcer les délégations nigériennes aux rencontres et aux sommets dans les pays arabes. S.E. Monsieur Boubacar Bello, cité plus haut, fut ambassadeur du Niger au Koweït pendant plusieurs années.

<sup>25</sup> Pause de la première pierre et l'université fut inaugurée en 1987, destinée aux étudiants venus des quatre coins de l'Afrique subsaharienne.

<sup>26</sup> Ce terme est utilisé pour désigner la loi islamique appliquée localement. Son adaptation au contexte social lui permis de s'enraciner au point où elle est encore source de droit crédible aux yeux des populations du Niger.

propose des solutions tenant compte les traditions coutumières spécifiques qui ne s'opposent pas aux éléments de la jurisprudence musulmane. Ce système a survécu à la colonisation et à tous les régimes qui se sont succédés, y compris le régime démocratique: il se pratique d'ailleurs dans toutes les régions du pays et tous les assesseurs des tribunaux locaux se disent membres de l'association.<sup>27</sup> Cette association a servi, entre autres, comme la précédente et comme toute institution officielle de son envergure sous un régime d'exception, à quadriller toute activité religieuse sur le plan national, à circonscrire toute tentative d'utilisation de la religion à des fins politiques, à dénoncer tout marabout qui tenterait de s'éloigner du cadre tracé par l'autorité religieuse désignée.<sup>28</sup> Et par mesure de précaution, tout marabout désireux d'exercer le prêche doit d'abord passer un test. Après, et en cas de succès, une attestation provisoire lui est délivrée après une enquête de moralité rigoureusement menée; mais celle-ci peut lui être retirée au moindre manquement. En cas de désobéissance d'un marabout influent, une solution dans sa localité respective auprès de ses pairs lui sera proposée, puis au niveau départemental, puis une délégation discrète du bureau national se rend auprès de lui, et pour les cas extrêmes le Ministère de l'Intérieur qui a la tutelle se chargera du dossier à Niamey.<sup>29</sup>

Sur le plan de la formation des cadres religieux, l'administration étant réorganisée et mieux structurée, le Ministère de l'Education Nationale et celui des Enseignements Supérieurs ont récupéré la gestion des Medersas qui ont connu depuis lors un développement, aussi bien dans les centres urbains qu'en campagnes. La gestion des bourses d'études offertes par les pays arabes ou par les institutions islamiques spécialisées sont devenues du domaine du Ministère des l'Enseignements Secondaire, Supérieure de la Recherche et de la Technologie.<sup>30</sup>

### 3.3 Les associations islamiques et le processus démocratique: 1989-2004

Jusqu'ici, nous avons vu que sous les deux régimes qui se sont succédés il n'y avait eu qu'une seule association faisant partie des structures officielles de gestion des affaires publiques mises en place par le régime du moment. Avec l'avènement de la démocratie en 1990-1991, dans la foulée de la libéralisation de la vie politique «le couvercle» qui enfermait l'aspiration des populations et l'ambition des hommes tombait. Ainsi, dans l'intervalle de trois ans, des dizaines de partis politiques, d'associations et d'organisations non gouvernementales furent créées; l'unique association islamique de l'époque fut débordée et accusée de connivence avec le régime d'exception que les organisations sociopolitiques venaient de renverser. La conséquence immédiate était que sous la houlette de grands marabouts, longtemps condamnés au silence et à la discrétion, le milieu religieux se scinda en une multitude d'associations en apparence indépendantes de toute autorité politique.<sup>31</sup> En effet, il faut noter qu'à l'époque, les grands partis considéraient les associations corporatistes, les syndicats et toutes les formes d'organisations sociales, comme des passerelles qu'ils se doivent de courtiser parce qu'elles permettaient d'atteindre davantage de militants. Et sur ce plan les leaders des associations islamiques

---

<sup>27</sup> Concession faite aux religieux par l'administration coloniale en attendant la formation de juge de type occidental, mission confiée à l'Etat post-colonial et celle-ci suit lentement son cours.

<sup>28</sup> Tout hébergement d'un marabout de passage dans une localité doit être signalé au bureau local l'association.

<sup>29</sup> Le transfert de personnalité religieuse étant délicate, il se fait toujours discrètement et ceux qui sen chargeaient venait de Niamey nuitamment.

<sup>30</sup> Des institutions islamiques spécialisées dans le domaine de l'enseignement ont continué, après test de présélection, d'octroyer des bourses d'études aux jeunes nigériens admis, à travers les services culturels des ambassades comme celle de la Jamahiriya libyenne, d'Iran et de l'Egypte sans passer par les services compétents nationaux.

<sup>31</sup> Aujourd'hui tous les religieux de renom sont politiquement alignés, certain sont affichés d'autre sont le font discrètement. Ils sont régulièrement sollicités dans les réunions où ils inaugurent et clôturent par une *fatiha*.



devenaient des partenaires de circonstance.<sup>32</sup> Ce rapport peu claire entre le politique et le religieux fait qu'au Niger, les associations religieuses sont régies par les dispositions de l'ordonnance n° 84-06 du 1<sup>er</sup> mars 1984 portant régime des associations (toutes tendances confondues), modifié et complété par la loi n° 91-06 du 20 mai 1991 et le décret n°084-49 du 1<sup>er</sup> mars 1984 portant modalités d'application de l'ordonnance n° 84-06 du 1<sup>er</sup> mars 1984. Le dossier de demande de reconnaissance est constitué des statuts, de règlement intérieur, du programme d'activité de l'association et d'un procès verbal de l'assemblée générale constitutive, il n'existe pas d'autres formes de contrôle de conformité.

En 1996, une liste du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation parlait de douze associations islamiques et, entre 2003 et 2004, le nombre d'associations est passé de trente six à quarante six associations sans compter celles qui sont en activité sans autorisation officielle; d'autres dossiers de candidatures attendent d'être agréés par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

### 3.4 Caractéristiques des associations

Critères de la typologie:

- Celles qui ont une envergure locale et ne disposent pas de relais à l'intérieur du pays, elles regroupent quelques personnalités et leurs proches, cooptés pour la circonstance; elles mènent donc des activités peu importantes (c'est le cas de la majorité des associations).
- Celles qui mobilisent beaucoup d'adhérents et sont représentées dans tous les centres urbains du pays et dans les pays voisins.<sup>33</sup>
- Celles qui sont créées et dirigées par des chefs religieux, affiliées à une confrérie ou à une doctrine théologique, qui inscrivent leurs activités comme complément de ce que faisait la confrérie à laquelle adhère le fondateur, c'est le cas de Jam'at Nassirat Dine (AJN): aile regroupant les femmes au tour de Hadjia Uomuo-l-Khair, épouse du Cheikh Boubacar Hassoumi, représentant de la *tijaniya* au Niger.
- Celles qui regroupent des femmes et des jeunes filles, à l'instar de l'Association Nigérienne des Femmes Musulmanes (ANEMFZ) de Fatimatou Zaharaou; fille de Cheikh Boubacar Hassoumi, représentant de la confrérie *tijane* au Niger.
- Celles qui sont des sections d'autres associations mères mais ayant une reconnaissance légale.
- Celles qui sont autonomes, sans doctrine précise: elles se disent animées que par le seul attachement à l'islam et à la vie associative. C'est le cas de celles qui regroupent les cadres de l'administration, les intellectuels, les étudiants et les jeunes. C'est l'exemple de l'Association des Etudiants Musulmans de l'Université de Niamey (AEMUN). Cercle Ibrahim al-Kanami (CIK), l'Association Islamique Nigérienne de Bienfaisance (AINB-IHSAN) et l'Association Nigérienne Pour l'Appel à la Solidarité Islamique (ANASI), créée en 1991.

Aux côtés de ces associations, il existe deux collectifs, créés pour rapprocher les positions sur certains dossiers spécifiques. Ils s'agitent du:

- Groupement des Associations Islamiques pour les activités en Matière de Planification Familiale et de la Promotion de la Femme en Islam au Niger (GAI/PFI),

---

<sup>32</sup> C'est dans l'espoir d'attirer les faveurs du milieu religieux que le président Barré Mainassara (1996–1999) fit bitumer la piste reliant Birni N'Gaouré à Kiota, haut lieu de la *tijaniya* du Niger.

<sup>33</sup> Cette implantation concerne principalement les villes situées dans l'est du pays: Maradi, Zinder, Tahoua et Agadez.

Il est créé en 1997 et présidé par Malam Yahaya Amadou. Ce groupement d'associations serait le fruit d'une longue concertation entre diverses associations pour la création d'un cadre permanent de débat sur certaines questions épineuses touchant la procréation et le statut de la femme selon les préceptes de l'islam, eu égard aux défis du développement. Les adversaires de ce groupement affirment qu'il est le fruit des efforts des responsables de l'antenne du Fond des Nations Unies d'Aide à la Population (FNUAP) qui désirent appliquer un programme en collaboration avec le gouvernement et qui souhaiterait avoir une structure représentative avec laquelle ils dialogueront afin de trouver des réponses à certaines questions qui ne feront pas l'unanimité au sein de la communauté. Cette structure se chargera alors de transmettre les recommandations et mobilisera au besoin les populations autour des résolutions.<sup>34</sup>

- Le Collectif des Associations Islamiques du Niger (CASIN): Créé en 1999, il regroupe une trentaine d'associations dont les sièges se trouvent à Niamey; il a pour objectif d'instaurer un cadre plus large permettant le dialogue et l'échange entre les associations islamiques, contribuant ainsi à la réconciliation, à l'instauration et à la consolidation de la paix sociale.

Au niveau local il existe une multitude d'associations d'enseignants des écoles coraniques, mais la plupart ne sont pas opérationnelles car n'ayant aucune vie associative; elles sont souvent inconnues du public.

Parmi ces associations, il y en a qui ont été interdites d'activités pour fait de manifestations violentes en 2001 contre la tenue du Festival International de Mode Africaine (FIMA) qu'elles ont jugée comme faisant la promotion de la nudité féminine, condamnée par la morale islamique. Si dans la capitale elles n'ont aucune existence, à l'intérieur du pays, malgré leur interdiction, pour des raisons de cohésion sociale elles sont tolérées et même associées à certaines consultations.

Sur le plan doctrinal, l'écrasante majorité des associations se disent sunnite et malikite. Cependant, il faut distinguer les malikites confrériques des malikites non confrériques, voire anti-confrériques. En effet, les associations issues des courants dits réformistes, qui se réclament de la sunna, récusent et qualifient d'innovations blâmables (*bid'a*) certaines pratiques ancestrales mises en harmonie avec les valeurs islamiques par les confréries *al-Islamu Kitâb was-Sunna Ala Fahmi Salafi s-Sâlih* (IKS), *Ihyâ'u-s-Sunna* (IS).

Quant aux associations malikites et confrériques, l'idéologie qu'elles défendent est un respect strict des traditions et une obéissance à la hiérarchie sociale, qu'elle soit religieuse ou politique, convaincu que Seul le décret divin est déterminant dans l'accession des hommes au rang de dirigeants et ceci quel que soit le niveau de responsabilité. Mais cette position de principe bien que respectée par les adhérents est sévèrement critiquée par certains en ce qu'elle découle du fatalisme.

Les courants radicaux sont au nombre de trois:

- Kala-Kato qui ne croit qu'au coran et rejette les traditions prophétiques qu'il qualifie d'invention tardive d'où l'appellation *qur'aniyyun*,
- Muslims Brother, les frères musulmans, d'origine Shiiite qui recrutent parmi les sunnites majoritaires et
- Goungouniyya, relatif à Dan-Goungou, son fondateur.

Ces courants ont deux choses en commun: Ils sont d'origines nigérianes et réclament une application stricte de ce qui est énoncé dans le coran.

---

<sup>34</sup> Cf., Hassane Moulaye, 1995: La transmission du savoir religieux en Afrique Subsaharienne, exemple du commentaire coranique à Saayi (Niger), thèse de doctorat, Université de Paris IV. Voir surtout lexicologie des emprunts songay-zarma à la terminologie coranique.

## 4. Activités des associations et leurs contributions

Les activités entrant dans le cadre de la diffusion des valeurs islamiques sont prédominées par les prêches, l'enseignement coranique et les rencontres ponctuelles.

### 4.1 Prêches

Les prêches sont des activités réalisées en milieu urbain comme en milieu rural. Les thèmes développés au cours des prêches diffèrent selon la zone de résidence: problèmes sociaux relatifs à l'héritage, au divorce, aux droits et devoirs des conjoints. En ville la majorité des prêches porte sur des sujets d'actualité comme le Ramadan, la *zakat*, la santé, l'éducation et la recherche de la connaissance. Les thèmes sur la prière, la discipline, l'amour du prochain, les rapports familiaux sont développés aux ruraux et aux urbains. Les prêches sont généralement organisés par les leaders des associations ou des personnalités membres des associations; ils sont destinés à toutes les couches sociales. Cependant, Les prêches confrériques ne concernent que les membres de la confrérie.

La forme de prêche la plus récente et la plus importante qui draine beaucoup de personnes est le prêche régionale *wa'azin kassa*: dénomination en langue hausa). Ce genre de prêche est organisé ponctuellement à l'occasion d'événements religieux majeure par une seule association ou par un groupe d'associations, affiliée aux courants réformistes. Les thèmes traités sont souvent relatifs à la vie sociale et religieuse précisés à l'avance; mais, les interventions de l'auditoire peuvent réorienter le programme sur d'autres sujets d'actualité. D'autres thèmes relevant des domaines de la santé et de la démocratie sont également traités. Le choix des thèmes est fonction des préoccupations des populations et des questions d'actualité.

Les animateurs (de la sous région: Ghana, Nigeria, Togo...) sont pour la plupart des spécialistes bénévoles qui viennent dispenser à leurs coreligionnaires des cours d'approfondissement de grande importance. Le public est composé de nombreuses personnalités religieuses et d'une foule nombreuse venant de l'intérieur du pays, des pays voisins de la sous région et même de pays lointains. Plusieurs séances sont organisées dans la journée jusqu'à tard dans la nuit. Le *wa'azin-kassa* se tient sur plusieurs jours (deux ou trois).

Quant aux prêches ordinaires qui se déroulent dans les mosquées, généralement après la prière du soir, elles sont effectuées pour rappeler les éléments essentiels pour une meilleure connaissance des pratiques et pour recruter de nouveaux militants afin d'assurer la promotion de leurs courants dans la région. D'autres prêches se font également dans des mosquées en dehors des heures de prières, organisées par des groupes itinérants récemment apparus sur le terrain religieux nigérien: les Jam'atu at-Tabligh issus d'un courant religieux originaire du Pakistan, utilisant les mêmes méthodes que les réformistes, mais dont le contenu du discours idéologique diffère par sa modération.

Les prêcheurs sont des personnes formées selon l'enseignement coranique traditionnel (au Niger, Nigeria, Mali, Mauritanie, Sénégal), soit dans les medersas ou encore au Maghreb et en Orient, ils utilisent de ce fait des méthodes différentes:

- Ceux qui se contentent de transmettre des connaissances rudimentaires (versets coraniques et de traditions prophétiques) en s'appuyant sur la culture locale; ils sont numériquement plus nombreux.
- Ceux qui sont formés dans la sous région, dans des cercles où la formation langue arabe est plus approfondie, ce qui permet d'avoir un accès plus facile aux ouvrages de théologie musulmane. Cette catégorie est plus à l'aise dans les débats que la première.

- Une catégorie que l'on peut scinder en deux sous-groupes:
  - Ceux qui immigreront de chez eux avec une base acquise (enseignement traditionnel) et s'en vont dans la sous région pour parfaire leurs connaissances: ils sont apparentés à la seconde catégorie en ce sens qu'ils sont plus opérationnels en terme de stratégie de discours.
  - Ceux qui ont fréquenté les medersas sans enseignement traditionnel, qui poursuivent les études supérieures dans les pays arabes, une fois au pays, tentent de transmettre une conception islamique culturellement arabe dans laquelle ils ont évolué durant de longues années; ils refusent tout compromis avec les traditions locales; ce sont les tendances réformistes.

## 4.2 Enseignement coranique

Les activités éducatives constituent la seconde activité des associations islamiques après les prêches et consistent à l'enseignement dans les écoles coraniques qui évoluent plus ou moins dans l'informel parce que leur création et leur gestion ne relèvent pas du Ministère de l'Education. Elles sont néanmoins fréquentées par la majorité des enfants nigériens. Selon le Programme d'Appui à l'Education Bilingue Franco-arabe au Niger<sup>35</sup>, le nombre des écoles coraniques traditionnelles s'élève à environ 50.000 dans tout le pays.

### *Fonctionnement et gestion*

La majorité des écoles coraniques sont gérées par des maîtres qui n'avouent pas appartenir à une association, l'appartenance à une association n'est donc pas déterminante pour tenir une école, mais certains courants religieux se basent sur la création des écoles pour s'implanter. C'est le cas des associations dites réformistes qui connaissent une montée en puissance. Ces écoles sont tenues par des enseignants de tout niveau et de toutes les tendances confrériques. Actuellement, la création des écoles coraniques ne nécessite aucune procédure administrative; elle répond à la volonté du maître et des parents des apprenants.

Le recrutement des apprenants est ouvert à toute la population de tout âge et tout sexe. Cependant en milieu urbain, les enfants et les femmes fréquentent plus les écoles coraniques tandis que les hommes adultes consultent les maîtres individuellement pour la mémorisation de certains versets et pour l'amélioration de leur pratique de l'islam.

### *Contenu de l'enseignement*

Le programme éducatif comporte l'enseignement du coran et des hadiths. A coté de ces matières fondamentales, il est enseigné la morale religieuse, la langue arabe et autres matières d'approfondissement de la foi. Le contenu ne change pas en fonction des régions, et reste peu perméable à une quelconque innovation. Cependant quelques mutations s'observent au niveau du cadre éducatif, mutations qui se traduisent par l'utilisation de salles de cours en matériaux définitifs équipées de bancs, de tableaux noirs et de manuels pédagogiques modernes. Les écoles coraniques ont la liberté de choisir leurs programmes cependant la récitation orale du coran et le commentaire semblent être la base de l'enseignement dispensé. Elles ne semblent pas s'ouvrir à un enseignement pratique et technique du fait de la non maîtrise de ces domaines par les enseignants exerçant sur le terrain; néanmoins une expérience financée par la Banque Islamique de Développement est en cours à Maradi et à Zinder: elle consiste à introduire la formation professionnelle dans le cursus traditionnel.

La fin des études est sanctionnée par une autorisation qui donnerait droit au disciple à enseigner et à transmettre non seulement les œuvres du maître, mais aussi tous les ouvrages sur lesquels

---

<sup>35</sup> Financé par la Banque Islamique de Développement.

avait porté son enseignement. Le disciple a un rôle à jouer dans la transmission des œuvres du maître, ce qui montre que l'influence de ce dernier est dotée d'une certaine grâce «divine» qui implique des relations de profond respect entre le disciple et le maître. Ce disciple est souvent tenu de travailler pour le maître en compensation du savoir qui lui est transmis.

L'éducation (*at-tarbiyya*) dans son sens large de morale et de socialisation est l'autre tâche affectée à l'école. Son but est de préparer le croyant adolescent à s'insérer dans le corps social dans lequel il sera appelé à évoluer. La quête de la nourriture s'inscrit dans ce cadre pour aiguïser l'endurance chez l'enfant, en ce sens qu'il apprend, très jeune à se prendre en charge par le biais de la communauté dans laquelle il évolue. Mais la pratique actuelle des maîtres pris en tenailles par la crise économique et la crise morale, contraint les jeunes apprenants à faire chaque jour davantage dans leurs efforts de mobilisation des ressources financières, ce qui incite les enfants à user de pratiques contraires à l'esprit de la religion.

A côté des écoles coraniques, les associations organisent des cours d'alphabétisation en arabe permettant aux plus âgés de pouvoir lire et acquérir des éléments du savoir religieux indispensables à l'accomplissement des rites et des obligations (*al-wâdjibât*). Ces cours d'adultes, autrefois assumés par les cercles formels ou informels de lettrés (*al-halaqa*) dans des maisons qui servaient de lieux de conseils aux lettrés locaux non confessionnels, sont aujourd'hui organisés surtout dans les mosquées que les associations contrôlent, à leur sièges, aux domiciles de notabilités religieuses ou dans des lieux spécialement aménagés. A la différence des écoles coraniques traditionnelles, les associations ne prennent pas en charge les apprenants dans ces centres de formation, car il s'agit essentiellement de cours du soir donnés bénévolement ou rémunérés symboliquement.

Au plan de la méthode, le fait que les apprenants soient d'un certain âge, de niveau d'étude et de conditions sociales disparates avec des préoccupations quotidiennes différentes et que les enseignants à leur tour ont reçu une formation de type moderne, la méthode pédagogique, pour qu'elle soit pratique, a été allégée, mettant davantage l'accent sur la maîtrise rapide du lexique religieux et sur les éléments savoir de base (*al usus*). Cependant, de part son aspect succinct, cette méthode ne permet guère de s'arrêter sur la conduite sociale qui est d'autant plus importante qu'elle exige la maîtrise du coran et les traditions prophétiques (*al-ahadît*) qui ont fait de celle-ci l'ossature de la foi. L'une des conséquences relevées est que la propagation se fait plus horizontalement - c'est à dire autant il y a un accroissement du nombre de pratiquants - que verticalement - autant il y a dégradation des valeurs morales tant défendues par l'islam. Cependant certaines associations disposent d'écoles privées franco-arabes, du primaire au Lycée, avec internat pour certaines et dans les programmes les matières religieuses et celles de l'éducation islamique ont une place de choix.

## 5. Effets des activités des associations sur la conduite perceptible des croyants

Les résultats des prêches et de l'enseignement sont jugés positifs par les adhérents des associations et leurs influences s'observent à travers le comportement religieux, social et vestimentaire (prières, mariage, barbe, tenue vestimentaire, voile et l'impôt obligatoire).

### *Cérémonie religieuse de circonstance*

Dans le monde musulman, l'achèvement de l'apprentissage de la lecture du coran est traditionnellement célébré sous forme de festin (*walima*); mais en Afrique subsaharienne la forme qui se caractérise par l'organisation d'une lecture collective du coran et d'un prêche fait partie des pratiques toutes récentes. Son volet social, donc convivial, est l'organisation d'un festin qui rassemble tous les membres de l'association autour de l'organisateur ou des organisateurs s'il s'agit de plusieurs personnes. A la différence du modèle cité ci-dessus, cette cérémonie sépare nettement les hommes et les femmes et prend fin à une heure raisonnable, avec la prière de l'après-midi (*al-asr*). Il faut noter qu'avec la prolifération des associations, une manifestation sociale, qu'elle revête un caractère religieux non, devenait vite une opportunité pour certains de prêcher. C'est le cas d'un déménagement pour une nouvelle d'habitation qui donne lieu à l'organisation d'une lecture collective du coran, un prêche et ou une prière collective pour la sécurisation des lieux.

### *Le mariage*

Le mariage qui jusqu'à nos jours conservé ses deux facettes, religieuse et coutumière, est en train de se modifier, du moins dans les grands centres urbains et ce depuis l'éclosion de la dynamique associative islamique. En effet, le constat est fait depuis quelques années sous la pression des associations d'obédience réformiste, un discours radical est développé à l'endroit de la dot, jugé excessive. En particulier soulignent-elles, nous vivons dans un environnement où l'extrême pauvreté côtoie une apparente richesse entre les mains d'une infime minorité. Elles font observer enfin que malgré les innombrables rappels du coran et de la sunna à l'humilité dans ce type de transaction, rares sont ceux qui se retiennent face à la tentation de monnayer chèrement leurs progéniture, ou encore d'éviter un mariage ostentatoire.

Quant à la cérémonie qui bénie le mariage (*al-fâtiha*), les réformistes tentent de lui forger une nouvelle image en l'organisant approximativement de la même façon et en usant des mêmes références. Mais au lieu du petit matin traditionnel, elles se particularisent par l'organisation des cérémonies, aussitôt la prière l'aube (*salâtu-s-subhi*) à la mosquée de leurs choix. Ainsi, toutes les réjouissances profanes qui impliqueraient les croyants de deux sexes sont d'office évitées et les dépenses conséquemment limitées. Ainsi, sous la pression financière, les foyers économiquement fragiles se laissent progressivement séduire. Pour ceux qui résistent encore, les animateurs traditionnels des cérémonies que sont les griots, les joueurs de tam-tams et les groupes d'orchestres sont progressivement supplantés chez eux par des prêcheurs en langues nationales ou par des spécialistes en poésie à la gloire du prophète Muhammad (Paix et Salut sur lui) et les après-midi sont réservés aux commentateurs du coran en langues locales.

### *La barbe*

La conservation ou le rasage de la barbe était restée, jusqu'à l'apparition des courants réformistes une préoccupation de théologiens en âge avancé. Le croyant ordinaire s'en préoccupait peu ou pas et ceux qui la conservent, peu nombreux, la gardent très ras. Cependant, de nos jours, en ville comme en campagne, la barbe bien ou peu fournie, longue et taillée en pointe, constitue le signe de démarcation entre le croyant ordinaire et le croyant engagé dans la réforme.

### *Les prénoms*

Jusqu'aux années soixante dix, les prénoms des plus courants, étaient d'origines coraniques, ou extraient des traditions des Envoyés de Dieu (*ar-Rusul*) et des Prophètes (*qisas-ul-anbiyâ-i warusul-*) avec adaptation: Muhammad devient Mouhamadou, Abu Boubacar, Amadou etc. Depuis, que les associations se sont développées et ont investies le terrain social, parce qu'elles sont consulté lors des baptêmes, les noms ont été élargis aux prénoms arabes d'origines que les animateurs ont retenu durant leur séjours de formation dans le monde arabe: Djamila, Farîda, Djamel, Farid, Qays, Nabil etc.

### *La tenue vestimentaire homme*

Du point de vue vestimentaire, la longue chemise tombante (*jallabiyya*), le petit bonnet blanc et le foulard masculin (*keffieh*) sont intégrés au modèle nigérien d'habillement et cela depuis très longtemps, mais leur port en signe extérieur de religiosité est une adoption récente. Aussi, notons que la chemise avec le pantalon, d'origine occidentale, modèle des jeunes cadres des centres urbains, est progressivement abandonnés pour l'ensemble en deux pièces (*janfa*) de dimensions presque égales. Le boubou ample, composé de trois pièces en plusieurs types de tissus, restent la tenue de choix des croyants. Quant aux modèles rapportés par les pèlerins venant des lieux saints, le burnous raffiné, la *babaya* et son bonnet (*makawiya*), leurs utilisations restent limitées aux fêtes religieuses, les prières de vendredi à l'exception de certains marabouts qui font un habillement presque quotidien en signe extérieur d'aisance matérielle.

### *Le voile*

Pour ce qui de la femme, le débat sur le port du voile (*hijab*) n'est pas encore d'actualité au Niger. Car la perception que le Nigérien a de la femme est fonction des traditions ancestrales et celles-ci varie donc d'un groupe ethnique à un autre, d'une zone à une autre et selon que la femme soit âgée ou jeune fille, mariée ou divorcée, qu'elle vit en ville ou en campagne. Dans les zones est et nord du pays, voisines du Maghreb et du nord du Nigeria – selon une ligne nord-sud – le port du voile et les restrictions dans les déplacements des femmes sont intégrés dans les traditions sociales et religieuses de toutes les communautés en particulier dans les centres urbains. A l'ouest, en dehors du centre de Niamey, les femmes s'habillent sans encombrement et se couvrent la tête avec une pièce de tissu connue sous nom de *kallibi* et une autre plus grande qui couvre les épaules, appelée *bongoum* chez les Songay-Zarma, et *mayahi* chez les Hausa. Chez la jeune fille, en raison certainement des traditions ancestrales, couvrir les cheveux avec une grande pièce d'étoffe n'est pas une exigence vestimentaire, excepté en prière, les tresses artistiquement exécutées revalorisent sensiblement le charme, ce qui est un atout supplémentaire en particulier pour celle à la recherche d'un époux. Mais sous l'emprise du discours en milieu associatif sur la femme en général, les réflexes conduisent à se conformer à l'accoutrement du milieu; donc de se couvrir la tête.

Dans les villes en général, l'influence née des échanges avec l'Orient et le Maghreb, le port du foulard se repend dans toutes les couches sociales, même chez certaines jeunes lycéennes qui, par moment, pour raison de jeunesse et de mode, s'adonnent au port de la mini jupe ou le pantalon à l'occasion de fêtes nocturnes, un accoutrement décrié parce que contraire aux idéaux prônés par l'islam.

Quant au voile style oriental, il en existe plusieurs modèles: le simple en une pièce sans couture, en soie ou en coton, parfois luxueux, qui couvre de la tête aux pieds, les bras jusqu'aux poignées. Son utilisation est observée en milieux des femmes instruites, cadres de l'administration, des circuits financiers ou encore des épouses de fortunés. Dans ces milieux, les modèles traditionnels tendent à disparaître.

Et celui qui est introduit il n'y a pas très longtemps est composé de plusieurs pièces, couvre tout le corps et parfois le visage. Il est de toutes les couleurs, mais le noir est prédominant. Il est peu

pratique en zones tropicales en raison de son épaisseur et la matière qui le compose: le viscose. Cependant, son usage connaît aussi une progression en particulier en milieu des commerçants gagnés par les modèles qu'ils côtoient durant leurs séjours en terre sainte de la Mecque. De façon générale, certaines femmes portent le voile parce que le mari l'exige, mais en milieu associatif, elles le portent soit par conformisme soit par conviction religieuse. Mais la majorité des époux avouent apprécier leur femmes sortir amplement habillées, sans excès.

### *La prière*

La prière est avec le jeûne, en apparence, les deux piliers de l'islam les plus visiblement suivis des croyants nigériens. Pour la prière (*djingar* en songay-zarma et *salla* en haussa), la régularité dans son exécution varie selon les tranches d'âges et le milieu social (zones rurales ou centres urbains). Dans les années 1960-1980, si les 35-45 ans étaient assidus dans leurs prières, rares étaient les jeunes de 25 à 30 ans qui fréquentaient régulièrement les mosquées en zones urbaines, en particulier ceux des couches sociales scolarisées à l'école occidentale. Pour ce qui est des zones rurales, la situation évolue plus lentement et le transfert des valeurs religieuses est garanti à travers la solidarité entre générations et les mœurs par conséquent plus conservées.

Mais l'évolution de la pratique dans les deux dernières décennies démontre un changement profond des comportements à l'égard de la prière en zones urbaines. Les éléments concrets de cette mutation sont entre autre l'accroissement du nombre des pratiquants d'où la démultiplication de grandes mosquées, construites par des commerçants fortunés, avec des fonds collectés sur place ou appuyés par des aides extérieures, ou encore à partir de requêtes dont les financements sont acceptés par des organismes islamiques orientaux spécialisés ou par de personnalités musulmanes richissimes. Il en est de même pour ce qu'il est convenu d'appeler des espaces de prières qui se multiplient de façon anarchique partout à même les trottoirs des centres urbains, l'engouement pour la prière en groupe, la jeunesse des pratiquants et la généralisation de l'utilisation de chapelet.

### *L'impôt obligatoire (zaka)*

Le *zaka* est prélevé par la majorité des croyants disposant de fortunes ou de récoltes suffisantes et est pratiqué de deux façons essentielles:

Celle qui respecte la tradition et le texte y afférent: elle consiste à rassembler et à évaluer la récolte – quant il s'agit d'un cultivateur – ou des biens, lorsqu'il s'agit d'un opérateur économique et ceci devant l'imam et autres marabouts autorisés. Le prélèvement est fait suivant les textes de la jurisprudence musulmane et les marabouts sont chargés de la répartition aux ayants droits définis par le texte. Il semble que ces règles étaient respectées jusqu'en 1962, date à laquelle un arrêté ministériel interdit aux chefs coutumiers toute collecte officielle de *zaka* à l'intérieur du pays, et que la charge devait revenir aux marabouts. Cet arrêté a de facto plongé la collecte dans un désordre qui a abouti à une pratique anarchique, sans référence.

Celle qui est la conséquence de l'arrêter en question et qui laisse la liberté aux riches de s'adresser au marabout de leur choix pour les orienter. Il en est qui prélève leur *zaka* sans se référer à aucune autorité religieuse, soit parce qu'il est suffisamment instruit pour se prendre en charge, soit parce qu'il préfère garder le secret quant au volume de sa richesse. Quant à ceux pour lesquels les fonds sont destinés, si certains continuent de se conformer aux règles prescrites, nombreux sont ceux qui les utilisent à d'autres fins: la recherche de prestige à travers la générosité envers les plus démunis.

### *Le jeûne*

Quant au jeûne de ramadan (*mee-haw* en songay-zarma et *azumi* en hausa), deux constats se dégagent: le premier est que son observation est quasi générale même par ceux des croyants qui manifestent une certaine indifférence à l'égard de l'exécution régulière de la prière durant les



autres mois de l'année. Le second est que les mosquées ne désemplissent pas les journées, en raison des prêches et les commentaires coraniques en langues nationales qui y sont organisés. Et aux prières hebdomadaires des vendredis, les croyants sont visiblement plus nombreux qu'à l'ordinaire car toutes les mosquées sont débordées et les ruelles des alentours bloquées.

### *Le Pèlerinage*

Mais le pilier dont l'accomplissement pour certains croyants suscite des interrogations est celui du grand pèlerinage (*al-hadj*) et le pèlerinage mineur (*al-ùmra*), à la Mecque. En effet, compte tenu de la faiblesse des ressources financières de l'immense majorité d'entre eux, un nombre, difficile à déterminer, accomplit ce devoir religieux grâce à la générosité de parents fortunés, l'appui d'institutions religieuses de bienfaisance, d'associations ou de partis politiques etc. Quant à la catégorie des croyants qui y vont à leur propre compte, elle se divise en deux groupes:

- Ceux qui vivent en campagne: certains économisent durant de nombreuses années et arrivent à peine à faire face aux frais de déplacement et de séjour. Une fois de retour, ils se retrouvent dans une situation de survie encore plus difficile qu'avant le pèlerinage. Alors, on se tourne vers la famille en sollicitant sa solidarité pour solutionner les instances accumulées durant l'absence. Il y a donc lieu de se poser la question de savoir: Pourquoi ils accomplissent une prescription qui pose des conditions physiques, matérielles et morales préalables qu'ils ne remplissent guère? Or, cette catégorie de pèlerins n'ignore pas ce qui est consigné dans les traités consacrés au sujet, d'autant plus que la tâche principale des associations religieuses durant les préparatifs est d'expliquer les conditions requises pour un pèlerinage agréé.
- Ceux des centres urbains supposés nantis, ils sont composés essentiellement de hauts cadres de l'administration de l'Etat, actifs ou à la retraite et de commerçants. Dans cette catégorie, il en est qui effectuent le pèlerinage plusieurs fois, en particulier les retraités fortunés et les commerçants suivant leurs activités. Quant à l'exécution du pèlerinage mineur (*al-ùmra*), le nombre est dominé par les commerçants qui en profitent pour leurs activités professionnelles. Dans cette même catégorie, il y a aussi ceux pris en charge par des parents, par des institutions nationales publiques, parapubliques ou privées, par des organisations non gouvernementales internationales (ONG) dont la plupart est basée dans les pays du Golf et depuis la démocratisation par certains partis politiques sous forme de récompense pour service rendu lors des élections.

Quant au sacrifice, recommandé à ceux qui en ont les moyens, à l'occasion de la fête du sacrifice (*ïdu-l-adhâ*), célébrée le dixième jour du douzième mois (*dhu-l-hijja*) du calendrier lunaire musulman, son acquisition suit la même procédure que celle du pèlerinage pour beaucoup de croyants nigériens de conditions modestes.

## 6. Les moyens de diffusion du message

Les moyens de communication moderne jouent un rôle essentiel dans l'acheminement des messages et les organisations religieuses ont très vite compris la nécessité d'une alliance entre elles et les médias. En effet, les radios, les télévisions, les cassettes audio et vidéo participent efficacement à relayer des messages. A Niamey, aux cotés de la radio nationale (*La voix du Sahel*), il existe une quinzaine de radios privées. Certaines ont des relais à l'intérieur du pays, d'autres sont limitées à Niamey et à ses environs. Toutes inaugurent leurs émissions par une lecture du coran et ont dans leurs grilles des émissions religieuses qui varient selon la sensibilité du propriétaire, du groupe de propriétaires ou des partenaires. Certaines émissions religieuses sont animées en alternance par des hommes et des femmes dans les neuf langues usitées dans le pays et en français, d'autres sont sous forme de débats ponctuels en direct par téléphone ou en différé sous forme de questions réponses, envoyées par des auditrices ou des auditeurs. Des

marabouts indépendants nationaux ou de passage, bien connus pour leur science, peuvent solliciter l'antenne, mais il est demandé à chaque intervenant d'éviter la passion dans les débats.

Une émission spéciale Ramadan, composée de prêches thématiques, de commentaire du coran et de transmission en direct de la Mecque de la prière subrogatoire du soir (*an-nawâfil*) est insérée dans les programmes à l'occasion du ce «Mois Béni». Une émission peut être une traduction interprétative du coran, une intervention thématique à partir d'un ouvrage de vulgarisation ou encore à l'occasion d'un événement marquant l'histoire de l'islam.

Vu le foisonnement des prêcheurs au sein des associations, l'absence de censure, la délicatesse du domaine et les sujets débattus, les sollicitations et les demandes des auditeurs et, par souci d'éviter le débordement au cours des débats, certains directeurs de radios évitent d'être subventionné par un tiers. Cependant, certaines émissions sont subventionnées par une association ou un collectif d'associations, par des commerçants fortunés à travers l'impôt obligatoire (*az-zakât*) ou par le biais d'aides ponctuelles. Il arrive aussi l'une des ONG islamiques reçoive un juriste de renom de passage au Niger et que le prêche organisé à l'occasion soit diffusé par une radio. Et pour pouvoir répondre à toute plainte éventuelle, déposée contre elles par une partie quelconque, à l'issue d'une émission, les radios enregistrent tous les débats et les interventions.

La réouverture au monde arabe, notamment les voyages à caractère religieux et commercial, le retour au pays d'un grand nombre d'étudiants diplômés en arabe et en théologie musulmane, la croissance du nombre de stagiaires au Maghreb et au Moyen Orient, la multiplication des antennes paraboliques qui permettent l'accès aux chaînes de «télévisions arabes» par satellites qui diffusent des émissions religieuses, ont contribué au transfert des valeurs socioculturelles de ces pays d'accueil vers le Niger, ce qui a alimenté et introduit de nouveaux thèmes de débats, jusqu'ici peu fréquents au Niger. Ainsi, les croyants nigériens engrangent les emprunts culturels nouveaux, amarrés aux références religieuses.

## 7. Les associations et le milieu politique

Nous avons vu que le politique a joué un rôle catalyseur dans l'histoire des associations au Niger. Avec l'avènement de la démocratie, le bouleversement politique conduit par les organisations de la société civile n'a pas été épargné le milieu religieux touché indirectement. S'il est difficile d'établir un lien direct entre partis politiques et associations islamiques, force est de constater que la majorité des partis porte un nom à consonance musulmane, puisé du lexique théologique par l'intermédiaire des langues locales fortement influencées par la terminologie coranique: *Amana* «la confiance dans le sens de la morale», *Nassara* «la victoire», *Mahibba* «l'aura», *Adaltchi* «l'équité», *al-Umma* «la communauté dans sens islamique», *al-Kawali* «la parole donnée», *al-Murna* «ce qui est merveilleux», *Sawaba* «équité» etc. En suite, il est vrai que, pour des raisons diverses, les leaders des partis évitent de s'afficher avec les religieux, mais il est tout aussi vrai que tous ont pris la précaution d'établir des passerelles en ayant un certain nombre de leaders religieux de renom dont ils peuvent faire recours ponctuellement.

Sur le plan de la constitution, lors de son réaménagement, à la fin de la transition de 1992, le débat fut houleux entre teneurs de la laïcité, formés à l'Ecole Française et les groupes issus du milieu associatif religieux et du terroir, dopés par l'effondrement du système hérité de la colonisation qu'ils ont toujours considéré comme un plaquage dicté par l'étranger à travers les circonstances historiques. Après de vifs débats, un compromis fut trouvé et le terme laïcité fut remplacé par «la non confessionnalité de l'Etat»; une formule qui pour les défenseurs de la laïcité, est équivalente. Ils ont par ailleurs obtenu l'inscription dans la constitution qu'aucun parti politique n'est autorisé à utiliser des slogans religieux dans sa propagande. Pour les plus acquis à la cause de l'islam comme religion d'Etat, à défaut de *as-shârîa*, comme loi fondamentale, non seulement le terme laïc a disparu de la constitution. Ils ont obtenu aussi qu'au sommet de l'Etat

les personnalités prêtent serment sur le livre de leur confession. L'islam étant la confession de la majorité des nigériens; cela est déjà une bénédiction divine et que la dynamique actuelle de l'islam conduira inévitablement à terme à un Etat islamique; ce n'est donc que partie remise en ce sens que l'évolution reste favorable et le temps travaille pour leur cause qui est plus juste.

## 8. Conclusion

La pratique de l'islam au Niger est engagée dans une phase qui se caractérise par la jeunesse des structures que sont les associations islamiques. Celles-ci s'appuient dorénavant sur des nouvelles méthodes de travail avec des les moyens divers pour des objectifs aussi bien traditionnels que la formation religieuse, les œuvres de bienfaisance, que modernes notamment la réflexion amorcée sur la question de développement. En effet les associations de plus en plus conscientes de leur audience auprès des populations et profitant du nouveau cadre démocratique que lui offre la liberté l'expression, tentent de se faire entendre sur certaines questions telles que la laïcité de l'Etat ou sur projet le code de la famille. Ainsi elles entendent revenir sur le domaine social occupé par les confréries mystiques musulmanes qui ont, depuis le seizième siècle, joué un rôle historique d'importance dans tout l'espace Sahélien jusqu'à l'installation de l'administration coloniale au dix-neuvième siècle.

En ce qui concerne l'Etat, tout en demeurant non confessionnel, conserve l'héritage du passé en tant que membre fondateur de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), garde des liens solides avec toutes les structures islamiques internationales et sa diplomatie, au besoin arbore les attributs liés à l'islam. Quant a sa position vis-à-vis du milieu religieux, persuadé que certaines associations islamiques ont bien une certaine audience auprès des populations et constatant le rôle de plus en plus important qu'elles jouent ou qu'elles peuvent jouer, fait régulièrement recours à elles, en collaboration avec les organismes internationaux de coopération ou de développement pour des actions de sensibilisation sur certaines questions délicates (espacement de naissance, campagne contre le HIV, certaines dispositions du code la famille récusés etc.) sur lesquelles la position de l'islam mérite d'être expliquée aux populations illettrées. Cependant, avec l'installation récente de la plus grande structure consultative religieuse du pays (le Conseil Islamique National C.I.N), le pouvoir actuel donne à penser qu'il maintien les liens privilégiés avec les structures anciennes: l'Association Islamique du Niger et ses antennes, fortement représentées dans le dit conseil, à travers la désignation de certains de ses membres ou leurs descendants. Par ailleurs, les associations n'ayant pas eu de membres retenus reprochent à l'Etat d'avoir été trop politique en désignant certains leaders dont les structures ont peu d'assise sociale dans le pays.

Pour ce qui est des associations appartenant aux courants théologiques qui réclament l'application de ce qui est énoncé dans le coran, jugés radicaux, n'ayant que peu d'adhérents, elles restent pour l'instant en marge du débat officiel, rarement conviées ou volontairement absentes. Mais sous la pression de l'accroissement de l'injustice et la pauvreté, les thèses qu'elles développent et les propositions de sortie de crise qu'elles proposent, jugées simplistes par les détracteurs, accroissent leur audience auprès des pauvres analphabètes de plus en plus nombreux.

Quant au croyant ordinaire, évoluant dans une culture imprégnée de références islamiques renforcées par le discours des milieux associatifs omniprésents, les signes d'évolution sont évidents en lui, du moins en apparence. Car tout en se montrant fidèle aux pratiques rituelles, il n'arrive toujours pas à se départir d'un réflexe acquis; la défense de ses intérêts immédiats pour lesquels il n'hésite pas à chercher les recettes dans les croyances ancestrales et sa conduite sociale dont certains actes sont en porte a faux avec les principes islamiques. Du coup, il se trouve dans une situation de tiraillement entre les préceptes islamiques, martelés par les associations islamiques à travers différents moyens de communication et ses intérêts matériels et

sa liberté intimement liés à une réalité sociale et économique qui évolue en dehors des principes religieux. Pour la plupart, la position sera le faire semblant; c'est-à-dire: être régulier aux rendez-vous du culte et faire preuve de discrétion au moment de la pause de certains actes jugés incompatibles avec les normes islamiques, en particulier celui qui bénéficie d'un poste électif ou qui aspire en avoir. Cette ambiguïté de la conduite qui caractérise l'islam nigérien rend le terrain favorable aux courants réformistes qui développent, pour l'instant, un discours au tour d'un retour à une pratique juste de l'islam.

## 9. Bibliographie

- Beyries, J., L'islam au Niger, doc. CHEAM.
- Bintou Sanakoi 1990, Un Empire Peul au XIX<sup>e</sup> siècle, la Diina du Masiina, Paris, Karthala.
- Dan Fodio, Utman, Futûh Gûbir wa Zanfara wa iddat manâtiq bi Naygiriya, IRSH-MARA, Niamey, n° 17.
- Delafosse, Maurice 1912, Haut Sénégal Niger, Paris, Larose, 3 vols.
- Glew, Robert 1986, Islamic Associations in Niger, dans Islam et Sociétés au sud du Sahara, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, n 10, Novembre.
- Hamani, Djibo 1981, Contribution à L'histoire de l'islamisation des populations nigérienne avant la colonisation, document provisoire, Niamey.
- Herskovits, M. J. 1965, L'Afrique et les africains, entre hier et demain, le facteur humain dans l'Afrique en marche, Paris, Payot.
- Isesco 1984, L'islam aujourd'hui, République du Niger, Rabat, n° 2.
- Isesco 1988, Culture et Civilisation en Afrique (Niger), Rabat.
- Kimba, Idrissa 1981, Guerres et Sociétés; la réaction de populations nigériennes face à la colonisation, Etudes Nigériennes n° 46, Niamey, 222 et 14 pages.
- Laroui, Abdallah 1970, Histoire du Maghreb, Maspero, Paris.
- Mahibou, Sidi Mohamad 1989, Les agents religieux en Afrique Tropicale; Shaykh Tijani de Kiota, in Islam et Société au Sud du Sahara, Paris, n° 3.
- Maikorema, Zakari 1998, «La Tijaniya au Niger», in Mukara Sani, revue de l'IRSH, Université de Niamey, volume 9, fascicule 1-2.
- Malam, Moussa L. 1997, Rapport de l'étude sur les implications pratiques de l'éducation islamique au Niger, publiée par la Presse de Florida Stats University, Centre For Policy Studies in Education.
- Meunier, O. 1998, Les voies de l'islam au Niger dans le Katsina Indépendant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Publications Scientifiques du Muséum.
- Moulaye, Hassane 1995, La transmission du savoir religieux en Afrique Subsaharienne, exemple du commentaire coranique à Saayi (Niger), thèse de doctorat, Université de Paris IV.
- Quoq, J.P. 1975, Recueil de sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII<sup>e</sup> s. XVI<sup>e</sup>, Paris, C.N.R.S.
- République du Niger 2001, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Recensement Général de la Population, Niamey.
- Sambe, B. 1998, Politisation des confréries musulmanes au Sénégal, Mémoire de DEA de Science politique, IEP de Lyon.
- Sere de Rivière, Edmond 1965, Histoire du Niger, Monde d'outre -mer, Paris, Ed. Berger-Levrault.
- Sourdel, D. 1999, l'islam, Que sais-je.
- Ta'ikh As-Sûdan, 1964: Traduction de Houdas, Paris.
- Traoré, Alioune 1983: Islam et Colonisation en Afrique, SHEYKH HAMAHOULLAH, homme de foi et Résistant, Paris, Maisonneuve et Larose, 278 pages.
- Triaut, J.L. 1982, L'islam et l'Etat en République du Niger, dans Mois en Afrique, Décembre n°192-
- Vieillard 1954: Le Fond de l'IFAN, Dakar (Sénégal).